



COMMUNIQUÉ DE PRESSE

GESTION DES RISQUES NATURELS DANS LE CANTON

Les ouvrages de protection montrent leur efficacité

Les mesures prises ces dernières années pour lutter contre les dangers naturels dans le canton de Vaud portent leurs fruits. Elles ont notamment permis d'éviter des dégâts majeurs lors des fortes précipitations de fin juillet dernier dans le Chablais.

Le Département de la sécurité et de l'environnement poursuit ses efforts dans la prévention des risques naturels et l'entretien des ouvrages, avec le concours des communes concernées, les privés et les assurances.

La cheffe du Département de la sécurité et de l'environnement, Jacqueline de Quattro, s'est réjouie ce matin devant la presse de l'efficacité des mesures prises depuis plusieurs années dans tout le canton pour lutter contre les risques naturels. Les concepts de protection contre les crues jouent parfaitement leur rôle. C'est notamment le cas des travaux d'ouvrages effectués dans les communes de Villeneuve (Pissot, Tinières, Eau Froide), Roche (Eau Froide) ou encore Yverne (Torrent d'Yverne), qui ont permis d'éviter des dégâts majeurs suite aux fortes précipitations du 29 juillet dernier. Relevons également la réalisation de concepts de protection dans la région rolloise en relation avec le développement de la zone industrielle, ainsi que le chantier en cours de dérivation des eaux de l'Arbogne (Broye).

La Direction générale de l'environnement a détaillé les travaux d'ouvrage réalisés suite aux fortes intempéries du Pissot, en 1995, et de Roche, en 2007. Les bassins d'accumulation construits, ainsi que les dispositifs permettant de charrier les éboulis dans des couloirs spécialement conçus à cet effet, ont fonctionné à la satisfaction des ingénieurs. Ces réalisations ont nécessité plusieurs dizaines millions de francs d'investissements.

Par ailleurs, les cartes de dangers naturels, qui sont actuellement en cours d'adoption par les autorités communales avec l'appui du canton, permettront à l'avenir d'améliorer encore la prévention des risques en évitant de nouvelles constructions en zones de danger fort.

Lausanne, le 09 septembre 2013

Jacqueline de Quattro, cheffe du DSE, 021 316 45 14; Jean-François Jaton, adjoint au directeur général de l'environnement (DGE), 021 316 75 79; Yves Châtelain, ingénieur à la division ressources en eau et économie hydraulique (DGE-EAU), 021 316 75 16.